



Études et Résultats

N° 549 • janvier 2007

Les indicateurs européens de cohésion sociale

Depuis le sommet de Lisbonne de 2000, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont adopté une « méthode ouverte de coordination » destinée à organiser la convergence des systèmes nationaux de protection sociale vers la réalisation d'objectifs communs dans le domaine de la cohésion sociale. Des indicateurs sociaux publiés régulièrement permettent de mesurer les progrès de l'Union en ce sens dans les domaines suivants : inclusion sociale, pensions et soins de santé.

Treize indicateurs transversaux sont complétés par trois séries d'indicateurs thématiques, couvrant de façon plus complète chacun des domaines concernés.

Les données produites dans le cadre de cet exercice mettent en évidence que la France présente des valeurs de ces indicateurs à la fois supérieures à la moyenne européenne en matière de limitation de la pauvreté monétaire et laborieuse, de qualification des jeunes ou de cohésion territoriale, et voisines de la moyenne européenne, pour ce qui est du taux d'activité ou des besoins de financement futurs des régimes de protection sociale. La France paraît toutefois en situation relativement défavorable en matière de performances du marché du travail ou d'espérance de vie sans incapacité à la naissance des hommes.

Cette étude décrit les indicateurs sociaux retenus au plan européen et met à disposition les données établies sur cette base. Il ne s'agit pas de débattre de la portée de ces indicateurs, de la signification des comparaisons ou encore de leurs éventuelles limites, ce qui fera l'objet de développements plus détaillés dans un prochain numéro des « Dossiers Solidarité et Santé » de la DREES.

Laurent CAUSSAT, Michèle LELIÈVRE

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Les chefs d'État et de gouvernement européens ont adopté lors du sommet de Lisbonne, en mars 2000, une stratégie – dite « stratégie de Lisbonne » – visant à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Ayant élevé la cohésion sociale au rang de troisième pilier de cette stratégie, ils ont retenu une méthode originale, la « méthode ouverte de coordination » (encadré 1), permettant de développer la coopération sur des domaines dans lesquels ce sont les États qui, en application du principe de subsidiarité, exercent des prérogatives essentielles.

Le processus d'adoption des indicateurs européens de cohésion sociale

Cette méthode doit permettre une convergence des systèmes nationaux de protection sociale vers la réalisation d'objectifs communs. Le sommet de Nice, en décembre 2000, a arrêté quatre thèmes d'application de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la cohésion sociale : inclusion sociale, pensions, attractivité financière de l'emploi et soins de santé.

Les travaux ont débuté en 2000 et atteint une première étape significative à la fin de l'année 2003 par l'adoption d'un premier ensemble d'indicateurs d'inclusion sociale et de pensions par le Comité de la protection sociale. Ces indicateurs ont fait l'objet de présentations dans des publications antérieures de la DREES (cf. « Pour en savoir plus »).

Depuis lors, le contexte de la mise en œuvre de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la cohésion sociale a connu de profondes transformations, lesquelles ont entraîné une révision importante du portefeuille d'indicateurs. Le processus d'établissement des grandes orientations de politique économique (GOPE) et des lignes

directrices emploi ont été intégrés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Les échanges d'expériences entre États membres sur la cohésion sociale sont désormais orientés vers les interactions que les politiques d'inclusion et de protection sociales entretiennent avec les politiques macro-économiques et d'emploi. Parallèlement, le nombre d'indicateurs retenus pour comparer les stratégies nationales d'inclusion et de protection sociales a été réduit.

Ainsi, le Conseil européen du printemps 2006 a adopté trois grands objectifs transversaux pour chacun des thèmes :

- promouvoir la cohésion sociale et l'égalité des chances pour tous à travers des systèmes de protection sociale et de politiques d'inclusion sociale adéquats, accessibles, financièrement viables, adaptables et efficaces ;
- interagir de manière étroite avec les objectifs de Lisbonne visant au renforcement de la croissance économique et à l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, ainsi qu'avec la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable ;
- améliorer la gouvernance, la transparence et la participation des parties intéressées à la conception, à l'exécution et au suivi de la politique.

Les treize indicateurs transversaux

Pour illustrer ces trois objectifs, le Comité de la protection sociale a adopté le 22 mai 2006 une liste de treize indicateurs permettant de couvrir ces trois grands objectifs, mais aussi les trois grands thèmes – inclusion sociale, pensions et soins de santé – sur lesquels la méthode ouverte de coordination a été mise en œuvre (tableau 1). Ces indicateurs transversaux sont articulés avec d'autres indicateurs thématiques, illustratifs des sous-objectifs définis en commun dans ces trois domaines qui seront présentés ultérieurement dans un numéro spécial des « Dossiers Solidarité et Santé » de la DREES consacré à ces questions.

ENCADRÉ 1

La « méthode ouverte de coordination »

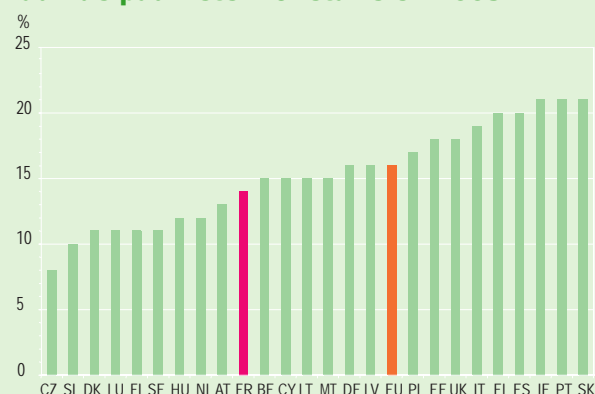
Cette méthode, dénommée « méthode ouverte de coordination » (MOC), prévoit des processus d'échanges d'expériences et d'identification des meilleures pratiques qui doivent permettre progressivement une convergence des systèmes nationaux de protection sociale vers la réalisation d'objectifs communs dans des domaines de compétences principalement nationaux. Cette méthode comporte quatre phases distinctes :

- dans une première phase, les États membres s'accordent sur les thèmes sur lesquels mettre en œuvre ces échanges d'expérience, et, pour chacun de ces thèmes, sur les objectifs communs qu'ils jugent essentiels dans l'application des politiques sociales nationales ;
- les progrès des États membres dans la voie des objectifs ainsi déterminés font l'objet d'un suivi à l'aide d'indicateurs statistiques qui sont également déterminés en commun ;
- les États membres présentent tous les trois ans des rapports sur leurs stratégies en matière d'inclusion et de protection sociales ; ceux-ci doivent comporter la fourniture des indicateurs communs de suivi ;
- la Commission européenne établit un rapport de synthèse dans lequel, s'appuyant sur les rapports nationaux, elle souligne les expériences les plus porteuses d'enseignements pour l'ensemble des États membres, adresse à chacun d'eux des recommandations pour améliorer leur contribution au progrès de l'Union européenne dans son ensemble, et suggère les enjeux à approfondir dans les phases ultérieures du processus.

La mise en œuvre de la MOC dans le champ social est assurée par une instance spécifique rattachée au Conseil européen : le Comité de la protection sociale, qui regroupe des hauts fonctionnaires des ministères chargés de la santé et des affaires sociales des vingt-cinq États membres. En son sein, le sous-groupe « Indicateurs », qui englobe également des représentants des ministères sanitaires et sociaux des États membres, est plus particulièrement chargé d'élaborer les indicateurs pertinents pour le suivi des progrès réalisés vers les objectifs sociaux communs.

GRAPHIQUE 1

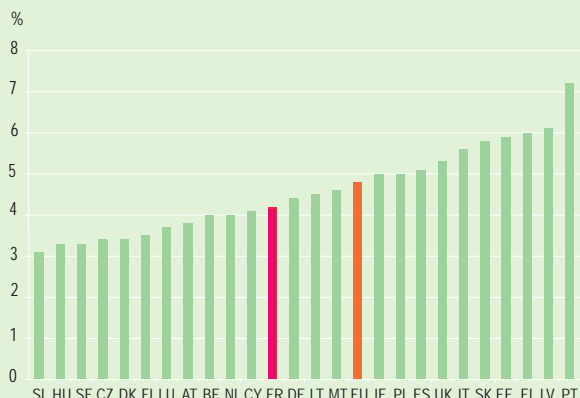
Taux de pauvreté monétaire en 2003



CZ = République tchèque, SI = Slovénie, DK = Danemark, LU = Luxembourg, FI = Finlande, SE = Suède, HU = Hongrie, NL = Pays-Bas, AT = Autriche, FR = France, BE = Belgique, CY = Chypre, LT = Lituanie, MT = Malte, DE = Allemagne, LV = Lettonie, EU = Europe, PL = Pologne, EE = Estonie, UK = Royaume-Uni, IT = Italie, EL = Grèce, ES = Espagne, IE = Irlande, PT = Portugal, SK = République slovaque.

GRAPHIQUE 2

Rapport interquintile de la distribution des niveaux de vie en 2003



Sources • À partir des données SILC d'Eurostat (vague 2004) ; revenus observés en 2002 pour l'Allemagne, les Républiques tchèque et slovaque et revenus observés en 2000 pour Malte.

Les indicateurs de pauvreté et d'inégalités

Un premier groupe de trois indicateurs porte sur les indicateurs monétaires de pauvreté et d'inégalités (graphiques 1 et 2) :

- le premier indicateur est le taux de pauvreté monétaire, soit la proportion d'individus vivant dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie du ménage médian. Il doit être présenté pour l'ensemble de la population et décomposé par grande classe d'âge (0-17 ans, 18-64 ans, 65 ans et plus), afin d'illustrer l'enjeu particulier de la pauvreté des personnes âgées. Cet indicateur est complété par une mesure de l'intensité de la pauvreté – soit l'écart entre le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) et le niveau de vie médian des personnes dont les ressources par unité de consommation sont inférieures à ce seuil ;
- le deuxième indicateur – non encore fourni par la Commission européenne – mesure la proportion de personnes qui vivent sous un seuil de ressources égal, en 2005, au seuil de pauvreté monétaire (60 % du niveau de vie médian), revalorisé ensuite suivant seulement l'inflation. Un tel indicateur doit permettre, d'une part, de se rapprocher d'une notion de pauvreté absolue, déterminée par un seuil monétaire à un moment donné, et, d'autre part, de corriger l'analyse de l'évolution de la pauvreté des fluctuations de court terme de la distribution des revenus ; une ventilation par genre et âge est prévue ;
- le troisième indicateur est relatif aux inégalités de niveau de vie : il s'agit du rapport interquintile de la distribution des niveaux de vie – soit le rapport entre le niveau de vie au-dessus duquel se trouvent les 20 % des individus les plus aisés, et le niveau de vie en dessous duquel se trouvent les 20 % d'individus les plus pauvres.

Les situations défavorisées particulièrement représentatives

Quatre indicateurs portent ensuite sur des situations défavorisées particulièrement représentatives (graphiques 3 à 6) :

■ TABLEAU 1

Indicateurs transversaux d'inclusion sociale

OBJECTIFS	INTITULÉS	INDICATEURS TRANSVERSAUX	SOURCES
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	Taux de pauvreté monétaire Intensité de la pauvreté	Proportion d'individus vivant dans des ménages dont le niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté défini à 60% du revenu médian national équivalent. Tranches d'âge : 0 à 17 ans ; 18 à 64 ans ; plus de 65 ans. Écart entre le revenu médian des pauvres et le seuil de pauvreté fixé à 60% du niveau de vie médian. Tranches d'âge : 0 à 17 ans ; 18 à 64 ans ; plus de 65 ans.	EU-SILC Eurostat
AMÉLIORATION DU NIVEAU DE VIE RESULTANT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Taux de pauvreté fixé à un moment « T »	À l'année « T », proportion de personnes qui ont un niveau de vie inférieur au seuil de 60% observé en T-3, multiplié par le facteur d'inflation sur les trois années. Ventilation par genre : 0 à 17 ans ; 18 à 64 ans ; plus de 65 ans. Peut être remplacé ou complété à l'avenir par un indicateur de privation matérielle ou par un indicateur de pauvreté consistante.	EU-SILC Eurostat
INÉGALITÉS DE REVENUS	Indicateur d'inégalité dans la répartition des revenus	S80/S20 : rapport interquintiles de revenus.	EU-SILC Eurostat
SANTÉ ET INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ	Espérance de vie à la naissance sans incapacité	Espérance de vie à la naissance, à 45 ans et à 65 ans sans incapacité. Ventilation par genre.	Eurostat
INFORMATIONS SUR LE NIVEAU D'ÉDUCATION ET LA FORMATION DU CAPITAL HUMAIN	Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas leurs études ou une formation quelconque	Proportion de jeunes (18-24ans) quittant le système éducatif avec un bas niveau d'éducation (0, 1 ou 2 de ISCED ¹ 97) au sein de la population scolaire et n'ont pas suivi de formation initiale ou continue au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Ventilation par genre. La définition devrait être modifiée suite aux recommandations d'Eurostat de prendre les 20-24 ans en ligne avec EMCO (Comité de l'emploi).	Enquête Forces de travail/ Eurostat
ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL	Personnes vivant dans des ménages sans emploi	Proportion d'individus (18-59 ans non étudiants [18-24ans]) vivant dans des ménages sans emploi dans la population totale du même âge. Tranches d'âge : 0 à 17 ans ; 18 à 59 ans. Ventilation par genre : 18 à 59 ans.	Enquête Forces de travail/ Eurostat
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ LABORIEUSE	Taux de travailleurs pauvres	Part des individus considérés en emploi selon le statut d'activité le plus fréquent vivant dans des ménages pauvres (au seuil fixé à 60%). Plusieurs facteurs explicatifs individuels et familiaux. Ventilation par genre.	EU-SILC Eurostat
ADÉQUATION DES PENSIONS	Niveau de vie des personnes âgées de plus de 65 ans Taux de remplacement agrégé	Revenu médian par unité de consommation des personnes âgées de 65 ans et plus rapporté au revenu médian des personnes âgées de 0 à 64 ans, selon le genre, pour l'ensemble de la population, et en isolant les personnes vivant seules. Distinctions prévues entre salariés et travailleurs indépendants. Pension médiane des personnes âgées de 65 à 74 ans, rapportée au revenu médian d'activité des personnes âgées de 50 à 59 ans. Ventilation par genre.	EU-SILC Eurostat
EMPLOI DES TRAVAILLEURS ÂGÉS	Taux d'emploi des travailleurs âgés	Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 59 ans, de 60 à 64 ans. Ventilation par genre. Peut être remplacé ou complété à l'avenir par un indicateur illustratif de l'âge moyen de sortie du marché du travail, quand les problèmes méthodologiques seront résolus.	Enquête Forces de travail/ Eurostat
SANTÉ ET INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ	Indicateur de renoncement aux soins par quintile de revenus	Proportion de personnes déclarant avoir renoncé à se faire soigner par un médecin (définition à compléter, en particulier quant aux motifs de renoncement à retenir).	EU-SILC Eurostat
COHÉSION RÉGIONALE	Indicateur de disparités d'emploi régionales	Coefficients de variation des taux d'emploi au niveau NUTS 2 ²	Enquête Forces de travail/ Eurostat
PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	Taux d'activité par tranche d'âge	Proportions de personnes en emploi et au chômage en% de la population d'âge actif (15-64 ans). Ventilation par âge : 15-24 ans ; 25-54 ans ; 55-59 ans ; 60-64 ans, Total. Ventilation par genre. Peut être remplacé ou complété à l'avenir par des indicateurs illustratifs de l'attractivité de la reprise d'emploi (Making Work Pay).	Enquête Forces de travail/ Eurostat
VIABILITÉ FINANCIÈRE DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE	Projections de dépenses publiques sociales	Dépenses sociales publiques (pensions, santé, soins de longue durée, éducation, indemnisation du chômage). En% du PIB. Projections (exprimées en% du PIB), 2010-2020-2030-2040-2050. Hypothèses retenues par le groupe vieillissement du Comité de politique économique rattaché au Conseil européen ⁴ .	Groupe vieillissement du CPE ³

1. « International Standard Classification of Education » de 1997. 2. « Nomenclature of Territorial Units for Statistics » niveau 2.

3. Comité de politique économique rattaché au Conseil européen. 4. « The 2005 EPC projections of age-related expenditures (2004-2005) for EU-25: underlying assumptions and projection methodologies ».

- l'état de santé: il s'agit de l'espérance de vie sans incapacité, calculée à la naissance, à 45 et à 65 ans, et décomposée par genre. Cet indicateur doit être interprété en liaison avec l'espérance de vie totale aux mêmes âges et est établi par Eurostat à partir des estimations réalisées au sein de chaque État membre;

- les faibles niveaux d'études, en tant que handicaps pour l'insertion sociale et professionnelle des individus: il s'agit de la proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans dont le niveau d'éducation ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur (niveaux 0, 1 et 2 de la classification internationale type de l'éducation) et qui n'ont pas bénéficié d'une formation initiale ou continue au cours des quatre semaines qui ont précédé leur interrogation dans l'enquête européenne sur les forces de travail grâce à laquelle cet indicateur peut être calculé (une décomposition par genre est prévue);

- la proportion d'individus qui vivent dans des ménages dans lesquels aucun membre n'occupe d'emploi, décomposée par genre et par grande classe d'âge (0-17 ans et 18-59 ans). Toutefois, les ménages dont tous les membres sont âgés de 18 à 24 ans et sont étudiants sont exclus du calcul. Comme le précédent, cet indicateur est calculé à partir de l'enquête européenne sur les forces de travail;

- la pauvreté laborieuse: il s'agit de la proportion d'individus qui occupent un emploi – alternativement, l'ensemble des actifs occupés ou seulement les salariés – et qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian), assortie d'une décomposition par genre. Elle peut être calculée à l'aide de l'enquête harmonisée sur les revenus et les conditions de vie, en utilisant la variable « statut d'activité le plus fréquent » (Lelièvre, Marlier et Petour, 2004).

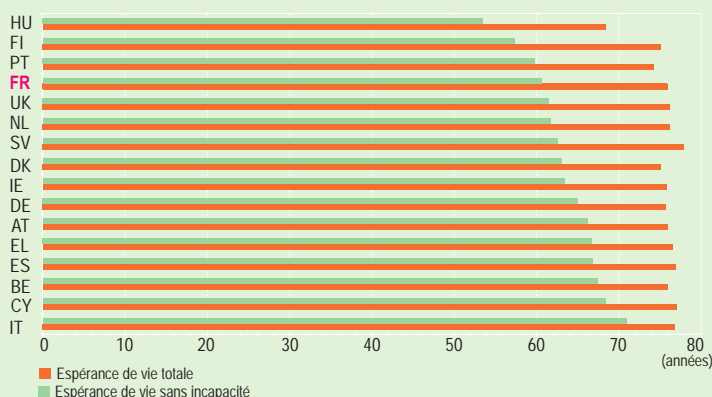
Les pensions

Deux indicateurs portent spécifiquement sur les pensions:

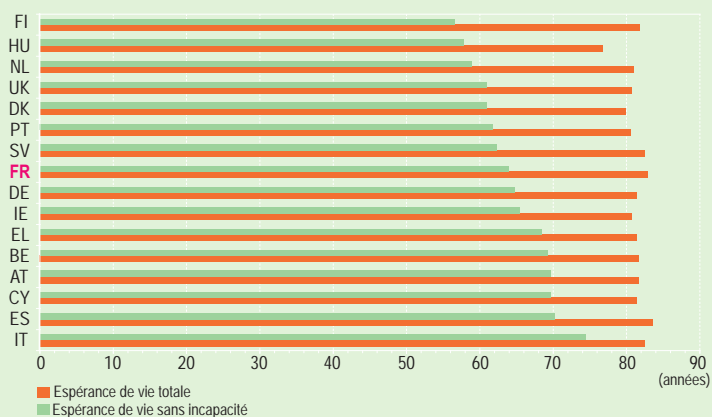
- le premier porte sur le caractère adéquat des pensions, c'est-à-dire

■ GRAPHIQUE 3

Espérance de vie, totale et sans incapacité, à la naissance en 2003 (hommes)



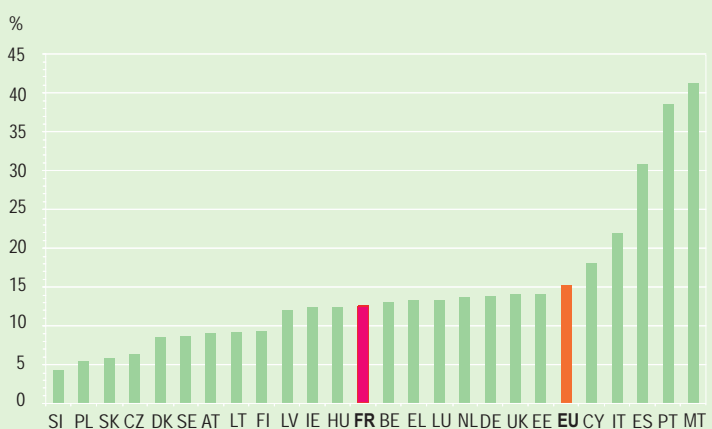
Espérance de vie, totale et sans incapacité, à la naissance en 2003 (femmes)



Sources • Eurostat.

■ GRAPHIQUE 4

Proportion de personnes âgées de 18 ans à 24 ans, en 2005, faiblement qualifiées et ne suivant pas de formation initiale ou continue



Sources • Enquête Forces de travail d'Eurostat (2^e trimestre). Ruptures de séries à signaler pour l'Espagne; données provisoires pour l'Irlande et la Suède. La population de référence (dénominateur) de la République slovaque ne prend pas en compte les étudiants à l'étranger. La participation à des cours privés en 2003 et 2004 en Allemagne est aussi exclue.

sur la capacité des pensions offertes par les régimes de retraite à répondre aux besoins des retraités. Le consensus au sein du Comité de la protection sociale s'est arrêté sur deux sous-indicateurs : d'une part, le rapport entre le niveau de vie médian des personnes âgées de 65 ans et plus et celui des personnes âgées de 0 à 64 ans (graphique 7); d'autre part, le ratio entre la pension médiane perçue par les individus âgés de 65 à 74 ans et le revenu d'activité médian perçu par les individus âgés de 50 à 59 ans, décomposé par genre. Ce second sous-indicateur, parfois dénommé «taux de remplacement agrégé», vise à compléter l'évaluation du niveau de vie global des personnes âgées, quelle que soit la source de leurs revenus – pensions, revenus du patrimoine, revenus d'activité – par une mesure de la contribution propre des systèmes de retraite à ce niveau de vie;

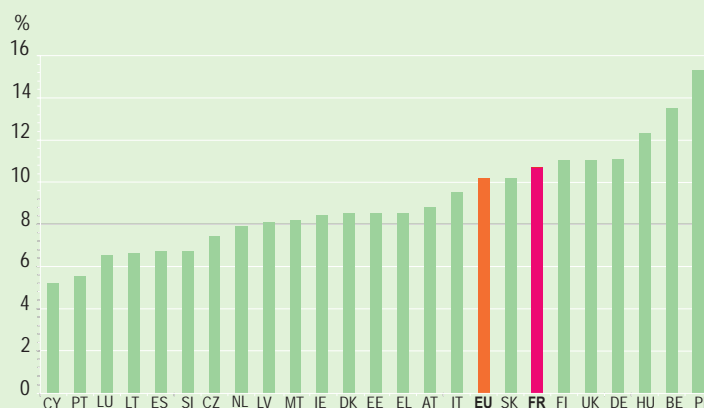
- le second porte sur le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans (graphique 8), qui peut être calculé de façon harmonisée grâce aux données de l'enquête européenne sur les forces de travail. Cette mesure, pertinente pour l'analyse de la viabilité à long terme, est un indicateur pour lequel l'Union européenne s'est fixée un objectif quantitatif lors du sommet de Stockholm en mars 2001 : atteindre, en moyenne, dans l'ensemble de l'Union européenne, un taux d'emploi des travailleurs âgés de 50 % en 2010.

L'accès aux soins

Un indicateur est destiné à illustrer les obstacles à l'accès aux soins. Il s'agit de la proportion de personnes qui déclarent, dans l'enquête harmonisée sur les revenus et les conditions de vie, avoir renoncé à se faire soigner par un médecin. Des travaux complémentaires doivent toutefois être poursuivis pour arrêter la définition exacte de cet indicateur, qui doit de plus pouvoir être calculé à l'aide de l'enquête harmonisée sur les revenus et les conditions de vie. Lorsqu'il aura été entièrement arrêté, il s'agira bien évidemment d'un indicateur nouveau par rapport au premier groupe d'indicateurs adoptés à la fin de 2003.

GRAPHIQUE 5

Proportion de personnes âgées de 18 ans et plus en 2005, vivant dans un ménage dont aucun membre n'occupe d'emploi



Sources • Enquête Forces de travail d'Eurostat (2^e trimestre). Données provisoires pour l'Allemagne, le Danemark, la Finlande et le Luxembourg.

GRAPHIQUE 6

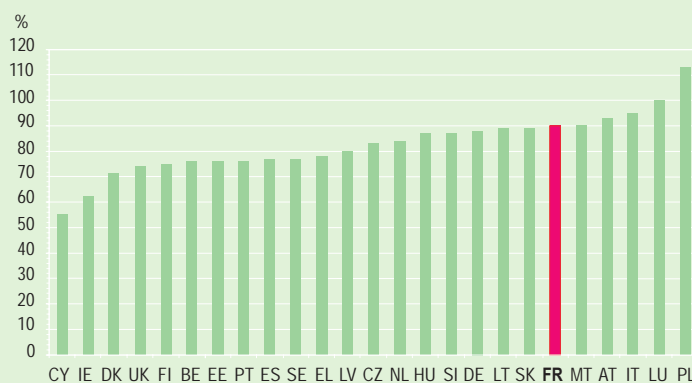
Proportion de personnes occupant un emploi en 2003 et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté



Sources • À partir de SILC d'Eurostat (vague 2004). Données nationales harmonisées ex post avec UE-SILC pour les nouveaux pays entrants : l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Revenus observés en 2002 pour la République tchèque et revenus observés en 2000 pour Malte.

GRAPHIQUE 7

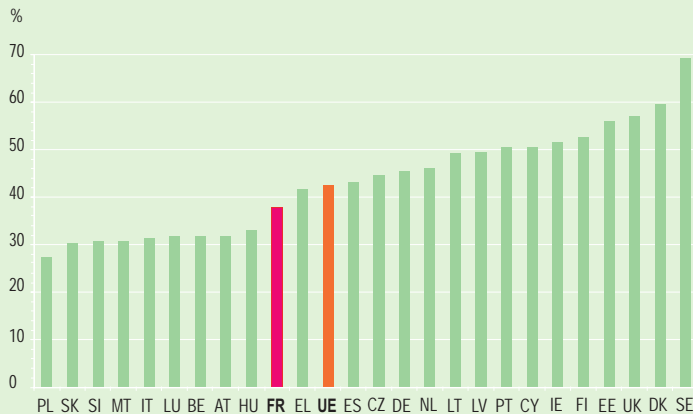
Niveau de vie relatif des personnes âgées de 65 ans et plus, relativement aux personnes âgées de 0 à 64 ans, en 2003



Sources • À partir de SILC d'Eurostat (vague 2004). Données nationales harmonisées ex post avec UE-SILC pour les nouveaux pays entrants et l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Revenus observés en 2002 pour l'Allemagne, la République tchèque et la République slovaque et revenus observés en 2001 pour Malte.

■ GRAPHIQUE 8

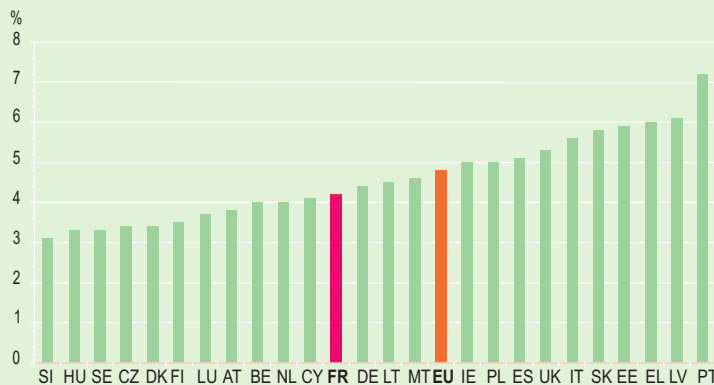
Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans en 2005



Sources • Enquête Forces de travail d'Eurostat. Données exprimées en moyenne annuelle. Ruptures de séries à signaler pour l'Allemagne et la Suède.

■ GRAPHIQUE 9

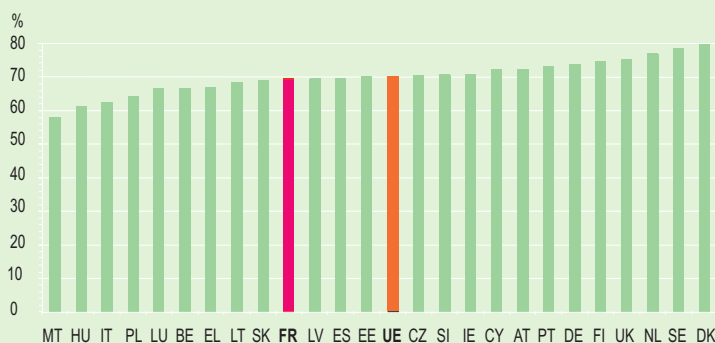
Coefficient de variation (moyenne/écart type) des taux d'emploi régionaux en 2004



Sources • Enquête Forces de travail d'Eurostat. Données exprimées en moyenne annuelle. Coefficient de variation estimé au niveau NUTS (Nomenclature of Territorial Units for Statistics) 2.

■ GRAPHIQUE 10

Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans en 2004



Sources • Enquête Forces de travail d'Eurostat. Données exprimées en moyenne annuelle. Ruptures de séries à signaler pour l'Allemagne et la Suède.

Les enjeux transversaux

Enfin, trois indicateurs illustrent des enjeux transversaux aux différents thèmes, dont les valeurs sont présentées dans les graphiques 9 à 11.

L'un porte sur la cohésion régionale et consiste dans le coefficient de variation (rapport entre l'écart type et la moyenne) des taux d'emploi régionaux. Cet indicateur, comme le précédent, peut être calculé à partir de l'enquête européenne sur les forces de travail.

Le deuxième porte sur le taux d'activité – proportion de personnes occupant un emploi ou à la recherche d'un emploi dans l'ensemble de la population – par genre et âge (15-24 ans, 25-54 ans, 55-59 ans, 60-64 ans). La présence de cet indicateur vise à évaluer dans chaque État membre les poches d'inactivité dans la population et ainsi à aider à l'identification d'éventuels mécanismes « désincitatifs » à l'activité dans les législations sociales. L'accord du Comité de la protection sociale sur cet indicateur est de plus assorti d'une possibilité de le remplacer par une mesure des obstacles à l'attractivité financière de l'emploi, dès qu'un consensus pourra être trouvé sur une notion susceptible de donner lieu à une grande variété de définitions et d'interprétations.

Enfin, le dernier indicateur illustre l'enjeu de la soutenabilité financière des systèmes de protection sociale et est nouveau par rapport à la première vague d'indicateurs arrêtée à la fin 2003. Il s'agit des projections à l'horizon 2050 de la part dans le produit intérieur brut des dépenses sociales liées à la structure par âge de la population (retraites, soins de santé, soins et services aux personnes âgées, éducation et indemnisation du chômage) réalisées par les États membres selon une méthodologie et des hypothèses communes dans le cadre des travaux du groupe « Vieillesse » du Comité de la politique économique auprès du Conseil européen¹.

Les indicateurs complémentaires

Deux compléments doivent être ajoutés à cette liste :

- d'une part, le Comité de la protection sociale a prévu de réserver

1. European Commission, Directorate-General for economic and financial affairs, « The impact of ageing on public expenditure: projections for the EU-25 Member States on pensions, health care, long-term care, education and unemployment transfers », European Economy, special report n° 1, October 2006.

un indicateur supplémentaire relatif aux soins de santé lorsque les travaux du sous-groupe « Indicateurs » auront suffisamment progressé dans les domaines de l'accès aux soins, de la qualité des soins et de la viabilité financière des systèmes de santé ;

- d'autre part, une liste préliminaire d'indicateurs de contexte, destinés à faciliter l'interprétation des treize indicateurs ci-dessus, a été adoptée. Elle comprend neuf indicateurs : la croissance du produit intérieur brut, les taux d'emploi, de chômage et de chômage de longue durée, décomposés par genre et âge, l'espérance de vie à la naissance et à 65 ans, le ratio, en valeur courante et projetée, entre les personnes âgées de 65 et plus et les personnes âgées de 18 à 64 ans, la répartition des ménages par type – couples, familles monoparentales, ménages complexes et collectifs, selon le nombre d'enfants, la dette publique en part du produit intérieur brut, en valeur courante et projetée, la ventilation des ménages sans emploi par type de ménage, enfin les indicateurs de « trappes » à chômage, inactivité et bas salaires, illustratifs de l'attractivité financière de l'emploi.

La situation relative de la France

Ce portefeuille d'indicateurs peut servir de base à une appréciation de la situation de la France, par rapport à ses partenaires européens dans le domaine de la cohésion sociale à un moment donné et en évolution au cours du temps.

On observe en particulier que notre pays réalise des performances supérieures à la moyenne européenne en matière de limitation de la pauvreté monétaire et des inégalités de la distribution des niveaux de vie, de qualification des jeunes, de limitation de la pauvreté laborieuse et de cohésion territoriale. Avec un niveau de vie des personnes âgées égal, en moyenne, à

91 % du niveau de vie du reste de la population, elle se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne.

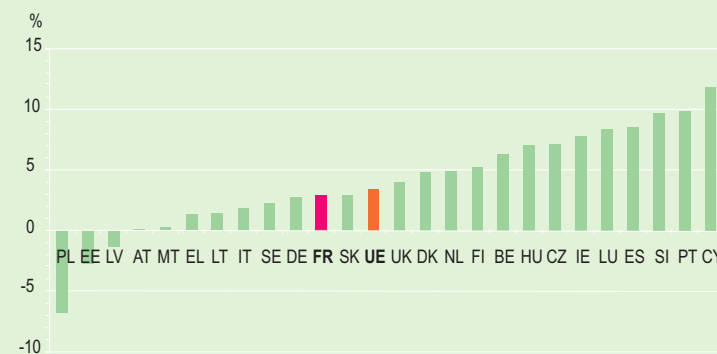
Cependant, les performances de la France sont peu différentes de la moyenne européenne en matière de taux d'activité de la population en âge de travailler et de besoins de financements futurs des régimes de protection sociale, et elle est en position défavorable pour les indicateurs en rapport avec la situation du marché du travail, tels que le taux d'emploi des travailleurs âgés ou la proportion de personnes vivant dans

des ménages dont aucun membre n'occupe d'emploi.

Il est enfin à noter que la France obtient un résultat médiocre en matière d'espérance de vie sans incapacité à la naissance des hommes, alors que cet indicateur se situe dans la moyenne européenne pour les femmes. Toutefois, la comparabilité entre pays de cet indicateur reste à expertiser dans la mesure où il s'agit de données produites par les États membres selon des méthodologies qui ne sont sans doute pas parfaitement harmonisées.

GRAPHIQUE 11

Variation projetée entre 2004 et 2005 du poids des dépenses liées à la structure par âge de la population (retraite, santé, éducation, emploi) dans le produit intérieur brut



Sources • D'après les projections réalisées par le groupe vieillissement du comité de politique économique. Les projections de dépenses sociales relatives aux pensions, à l'éducation et au chômage sont fondées sur le scénario central. En matière de santé et de soins de longue durée, les projections sont basées sur le « WAG référence scénarios ». À signaler que les dépenses sociales n'intègrent pas les dépenses de retraite pour la Grèce ainsi que les dépenses de santé et de soins de longue durée pour la Grèce, la France, le Portugal, la République tchèque, l'Estonie et la Hongrie.

Pour en savoir plus

- Caillot L., Lelièvre M., Petour P., 2002, « Les indicateurs de suivi et d'évaluation du plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 2, DREES, avril-juin.
- Caussat L., Lelièvre M., 2004, « Construire des indicateurs de pensions : une entreprise qui révèle les particularités nationales des systèmes de retraite », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 2, DREES, avril-juin.
- Lelièvre M., Marlier E., Petour P., 2004, « Un nouvel indicateur européen : les travailleurs pauvres », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 2 DREES, avril-juin.
- Caussat L., Lelièvre M., Nauze-Fichet E., « Les travaux conduits au niveau européen sur les indicateurs sociaux de pauvreté », Communication au 11^e colloque de l'Association de comptabilité nationale, Paris, les 18-20 janvier 2006.